

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019  
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

**CONVENTION D'ETUDE ET DE MAITRISE D'ŒUVRE**

**YUTZ – ZAC de la Tuilerie / emprise SAFEF – Requalification – E et M  
P09RD70M133**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la commune de Yutz pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification de la ZAC de la Tuilerie (emprise SAFEF),

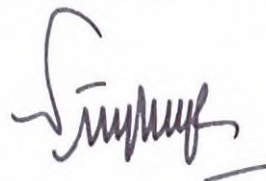
Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement de diagnostics techniques et d'études de maîtrise d'œuvre en vue de la dépollution, du désamiantage et de la démolition de l'ensemble des bâtiments sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 150 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et 20% par la commune de Yutz.

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Yutz la convention d'étude et de maîtrise d'œuvre annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE  
LE **13 JUIL. 2018**  
Le Préfet de Région,  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général Adjoint pour  
les Affaires Régionales et Européennes  
**François SCHRICKE**

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER